

Mesures nominatives

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

Décret du 22 avril 1998 portant renouvellement dans ses fonctions du directeur général de
l'Agence française de développement

NOR: ECOT9836679D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu le décret no 92-1176 du 30 octobre 1992 relatif à la Caisse française de développement ;

Vu le décret no 98-294 du 17 avril 1998 relatif à l'Agence française de développement ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

Art. 1er. - A compter du 26 avril 1998, M. Antoine Pouillieute, maître des requêtes au Conseil
d'Etat, est reconduit dans ses fonctions de directeur général de l'Agence française de
développement.

Art. 2. - Le Premier ministre, le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie et le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sont
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au
Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 22 avril 1998.

Jacques Chirac
Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
Lionel Jospin

Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,
Dominique Strauss-Kahn

Le ministre des affaires étrangères,
Hubert Védrine

Le ministre délégué à la coopération
et à la francophonie,
Charles Josselin